

CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE DU CAIRE**Séance du 19 avril 2017 à 18 h 00*****Compte rendu sommaire***

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du mercredi 19 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MASSOT

Nombre de **conseillers en exercice** : 15 **Présents** : 11 **Absents** : 4 **Votants** : 11

Présents : Carlos BAPTISTA, Joseph CLARES, John ENTRESSANGLE, Jérôme FRANCOU, Holger GIERSCHE, Sandrine GINIER, Nadine MARTIN, Patrick MASSOT, Patrick MEYERE, Roland REYSZ, Jean-François SABOUL.

Absents non représentés : Yves BOUCHET, Rebecca MARIT, André MOSCADELLI, Stéphane RODRIGUEZ

Monsieur Jérôme FRANCOU a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal**1 - Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2016/affectation du résultat**

Monsieur le maire présente les comptes administratifs 2016 du service général et des services annexes de l'eau et l'assainissement et du camping dont les résultats sont les suivants :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget général	738 958.46 Déficit : 17 511.87	721 446.59	253 114.35 Déficit : 220 975.44	32 138.91
Budget eau et assainissement	55 570.45	72 187.51 Excédent : 16 617.06	14 767.01	21 573.72 Excédent : 6 806.71
B u d g e t camping	27 759.71	50 272.68 Excédent : 22 512.97	718.99	3 388.48 Excédent : 2 669.49

Après réponses aux questions, Patrick MASSOT quitte la salle du Conseil.

Jérôme FRANCOU propose chaque compte administratif aux votes : approbation à l'unanimité.

Monsieur Patrick MASSOT est invité à rejoindre la salle du Conseil et est informé des votes. Il remercie l'assemblée et propose d'approuver les comptes de gestion 2016 établis par le comptable de la commune et qui font apparaître les mêmes résultats que les comptes administratifs. Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le maire propose, selon les résultats de clôture de chaque budget (général et annexes), l'affectation comme suit :

	AFFECTATION	
	Fonctionnement 002	Investissement 1068
Budget général	///	55 343.85 €
Budget eau et assainissement	144 043.00 €	///
Budget camping	///	///

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

2 - Prêt relais auprès du Crédit Agricole/prorogation

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que pour faire face au paiement des premières factures relatives au projet de travaux de mise en conformité de la piscine et dans l'attente de l'encaissement des subventions qui s'y rattachent, la commune a souscrit un prêt relais auprès du Crédit Agricole. Le terme pour le remboursement du capital de ce dernier était fixé au 29/04/2017. Il s'avère que le versement des subventions attendues et du fonds de compensation de la TVA n'a pas encore été réalisé à ce jour. Il propose de proroger d'une année le prêt relais et de reporter l'échéance au 29/04/2018. Il précise que les conditions du prêt initial ont été reportées à l'identique en ce qui concerne la prorogation en matière de taux et de périodicité. La prorogation du prêt relais est approuvée à l'unanimité.

3 – Vote des taux des contributions directes 2017.

Monsieur le maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 dressé par le Trésorier Payeur Général. Il indique que ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale fixée par la loi de finances. Il que cette année la commune subit une nette baisse d'encaissement sur les contributions directes du fait du transfert de la part de taxe d'habitation du Département, de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE) vers la communauté de communes du Sisteronais Buëch (CCSB).

Il propose de reconduire les taux à l'identique pour l'année 2017 soit :

- Taxe d'habitation : 7.88 %
- Taxe sur le foncier bâti : 18,71 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 60,04 %

Le total des produits à taux constant est estimé à 188 652 €.

Le maintien des taux de 2016 pour l'exercice 2017 est approuvé à l'unanimité.

4 – Vote des Budgets primitifs 2017

Monsieur le maire présente les budgets primitifs pour l'année 2017 équilibrés en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget général	754 277	158 887
Budget eau et assainissement	221 594	331 729
Budget camping	73 825	7 595

Le budget général et le budget camping 2017 sont votés à la majorité, le budget de l'eau et l'assainissement, à l'unanimité.

5 - Modalités de calcul des indemnités de fonction des élus locaux/changement d'indice

Monsieur le maire rappelle que pour une commune de 500 à 999 habitants le taux d'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 31 % et celle des adjoints à 8.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, Il indique qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, le taux des indemnités de fonction versées au maire et aux adjoints au maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal. Il précise que l'indice terminal de la fonction publique est passé de 1015 à 1022. Il propose de reconduire les taux des indemnités du maire et des adjoints au maire pour l'exercice effectif de leur fonction selon le détail ci-après : maire : 17 % , 1er adjoint : 8,25 % , 2ème, 3ème et 4ème adjoints : 5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

6 - Camping du Mousserein et piscine/révision des tarifs 2017

Monsieur le maire propose de reconduire l'ensemble des tarifs 2016 du camping municipal du Mousserein et ceux des entrées de piscine à l'identique pour la saison 2017

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

7 - Camping Beauséjour/mise à disposition des installations

Monsieur le maire rappelle que, les années précédentes, la gestion du camping Beauséjour, a été confiée au club de vol à voile de La Motte du Caire. Après un compte-rendu sur le bilan de la saison écoulée, il indique que les responsables de cette association sollicite le renouvellement de cette mise à disposition pour l'année 2017 dans les mêmes conditions avec une contribution financière de 2 000 €. Il donne lecture du projet de convention à intervenir.

La proposition est adoptée à l'unanimité

8 - Marché de travaux de la station d'épuration et du réseau d'eau potable/choix des entreprises

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le projet de travaux d'amélioration du fonctionnement de la station d'épuration et du réseau d'eau potable. Il indique que cette opération a fait l'objet d'une consultation sous la forme d'un marché public à procédure adaptée, constitué de trois lots : station d'épuration, canalisations et électromécanique.

Il donne lecture du rapport d'analyse établi par le bureau d'études Hydrétudes, maître d'oeuvre du projet, en collaboration avec la commission communale et les techniciens du conseil départemental, suite aux séances d'ouverture des plis des 6 et 7 mars derniers.

Il propose l'attribution des lots de la façon suivante :

LOTS	ENTREPRISE	MONTANT H.T. DE L'OFFRE
1- station d'épuration (hors option)	SOPEI/POLDER	80 070.00 €
1- station d'épuration (avec option)	SOPEI/POLDER	82 820.00 €
2- canalisations	POINCELET	60 122.00 €
3- électromécanique	SOPEI/POLDER	28 970.00 €

Le choix de la commission communale est validée à l'unanimité.

9 - Aménagement de l'accès sur la route départementale au lieudit Saint Georges

Monsieur le maire indique que l'accès aux habitations au lieudit Saint Georges nécessite de faire une demande d'une permission de voirie auprès du service des routes du Département. Il propose de faire appel à un géomètre pour l'établissement de ce document.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe à cette proposition.

10 - Questions relatives au personnel

- *Création de 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe et modification du tableau des emplois*

Monsieur le maire informe le conseil municipal que deux agents, l'un assurant la fonction d'agent d'entretien mis à disposition au collège, l'autre agent communal polyvalent, ont bénéficié d'un avancement de grade dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux. Afin de pouvoir les nommer dans leur nouveau grade, il propose de modifier le tableau des emplois des agents de la commune en créant deux postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er janvier 2017 et de supprimer dans le même temps deux postes d'adjoint technique.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

- *Contrat emploi d'avenir/renouvellement*

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la création, en 2015, d'un poste d'employé communal polyvalent dans le cadre d'un emploi d'avenir. Il indique que ce contrat, d'une durée initiale d'un an, a fait l'objet d'un premier renouvellement pour une nouvelle période à échoir le 31 mai prochain. Il propose de prolonger ce contrat pour la 3ème et dernière année (pour ce type de contrat aidé) soit du 1er juin 2017 au 31 mai 2018.

Le conseil municipal accepte le renouvellement du contrat emploi d'avenir à l'unanimité.

11 - Syndicat d'Energie 04 (SDE04)/modification des statuts/siège social

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le SDE 04 a fixé son siège social à une nouvelle adresse, dans les nouveaux locaux dont il est propriétaire au 5 rue Bad Mergentheim à Digne les Bains.

La modification est adoptée à l'unanimité.

12 - Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent communal.

Monsieur le maire rappelle la mise à disposition d'un agent communal auprès de la commune de Turriers pour une assistance au classement et à l'archivage de documents administratifs pendant l'année 2016. Il indique que la commune de Turriers sollicite le renouvellement de cette mise à disposition pour une nouvelle période d'un an.

La demande est acceptée à l'unanimité.

13 - Informations diverses

Patrick Massot fait le compte-rendu des rencontres avec les services de l'Etat concernant le PLUI et les communes de l'ancienne communauté de communes de La Motte-Turriers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h35.

A LA MOTTE DU CAIRE, le 23 mai 2017

Le Maire,
Patrick MASSOT

